



BUGEYSUD
Cercle de qualité

COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGY SUD

34 Grande Rue

BP 3

01301 BELLEY CEDEX

☎ 04-79-81-41-05

☎ 04-79-81-41-02

💻 accueil@cbugeysud.com

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ANNEE 2016



COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGÉY SUD

34 Grande Rue

BP 3

01301 BELLEY CEDEX

☎ 04-79-81-41-05

☎ 04-79-81-41-02

💻 accueil@ccbugeysud.com



COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD

34 Grande Rue

BP 3

01301 BELLEY CEDEX

☎ 04-79-81-41-05

☎ 04-79-81-41-02

💻 accueil@cbugeysud.com

Sommaire

I. Données administratives	4
I.1 Nom de la collectivité et siège social.....	4
I.2 Population concernée par le service d'élimination des déchets ménagers	4
I.3 Organisation.....	4
II. Données techniques	5
II. 1 Tonnages collectés :	5
II.1.1 Déchets ménagers résiduels :	5
II.1.2 Déchets recyclables :	7
II.1.3 Quantités globales collectées :	8
II. 2 Performances de tri et répartition des flux (flux papiers-journaux et emballages):	9
II.2.1 Répartition des flux papiers-journaux et emballages :	9
II.2.2 Contenu du flux emballages (conteneur jaune) :	10
III. Données financières	11
Répartition des dépenses en € TTC pour la	12
collecte et le traitement des déchets par type de déchet.....	12
IV. Fonctionnement	13
IV.1 Bilan 2016	13
IV.2 Actions prévues en 2017	13



COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGUEY SUD

34 Grande Rue

BP 3

01301 BELLEY CEDEX

☎ 04-79-81-41-05

📠 04-79-81-41-02

💻 accueil@cbugeysud.com

I. DONNEES ADMINISTRATIVES

I.1 Nom de la collectivité et siège social

Communauté de Communes BUGUEY SUD

34 Grande Rue – BP 3

01301 BELLEY CEDEX

I.2 Population concernée par le service d'élimination des déchets ménagers

Depuis 2014, la gestion des déchets est assurée en régie directe pour cinq communes de la Communauté de communes BUGUEY SUD : Brégnier-Cordon, Colomieu, Izieu, Saint-Benoît et Saint-Bois représentant une population totale d'environ 2 600 habitants (source INSEE 2014).

Depuis le 1 août 2016, les communes de Groslée et Saint-Benoît ont fusionné pour former la commune nouvelle de Groslée-Saint-Benoît. Par conséquent, le périmètre de Groslée a été intégré dans le périmètre de la Communauté de communes BUGUEY SUD.

I.3 Organisation

Le travail est réparti entre deux agents.

Un agent a en charge la passation et le suivi des marchés de prestation ainsi que le suivi financier du service déchets en élaborant une synthèse des dépenses et recettes propres au service.

Un agent de terrain réalise une tournée hebdomadaire visant à l'entretien des abords des points d'apport volontaire sur l'ensemble des 6 communes. Il exerce également une mission de communication auprès des usagers notamment par rapport au respect des consignes de tri des déchets.

La collecte et le tri des ordures ménagères et des déchets recyclables s'effectuent en prestation externe.

Prestataires de services intervenant pour le compte de la communauté de communes

1 / Collecte des déchets recyclables :

- Papiers/journaux : SME ENVIRONNEMENT – RN 504 – 01300 CHAZEY BONS
- Emballages : SME ENVIRONNEMENT – RN 504 – 01300 CHAZEY BONS
- Verre : SME ENVIRONNEMENT – RN 504 – 01300 CHAZEY BONS

2 / Tri des déchets recyclables :

- Société VALESPACE - 928 avenue de la houille blanche, ZI de Bissy, à Chambéry (73 000)

3 / Récupération des matériaux triés :

- Aluminium : Cornec - 18 rue Jacquard - 77400 Lagny-sur-Marne
- Acier : Valaura – TSA 93519 – 59715 LILLE cedex 9
- Papiers-journaux : VALESPACE - 928 avenue de la houille blanche, ZI de Bissy, à Chambéry (73 000)
- Plastiques : EPR - 90 rue de la Haie Coq - 93536 Aubervilliers cedex
- Verre : OI Manufacturing – BP 91228 – 69611 VILLEURBANNE CEDEX

4/ Collecte des déchets ménagers résiduels :

- SME ENVIRONNEMENT – RN 504 – 01300 CHAZEY BONS

II. DONNEES TECHNIQUES

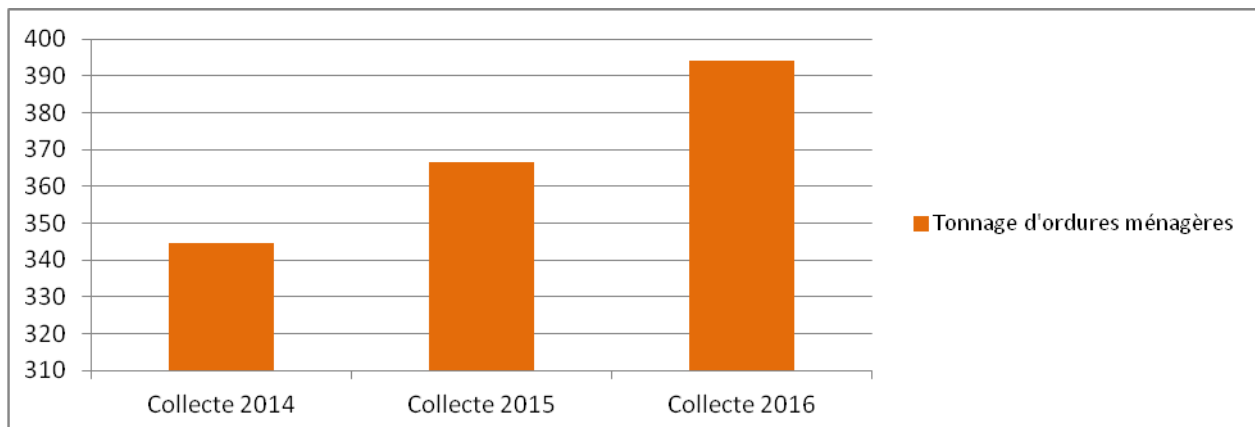
II. 1 Tonnages collectés :

II.1.1 Déchets ménagers résiduels :

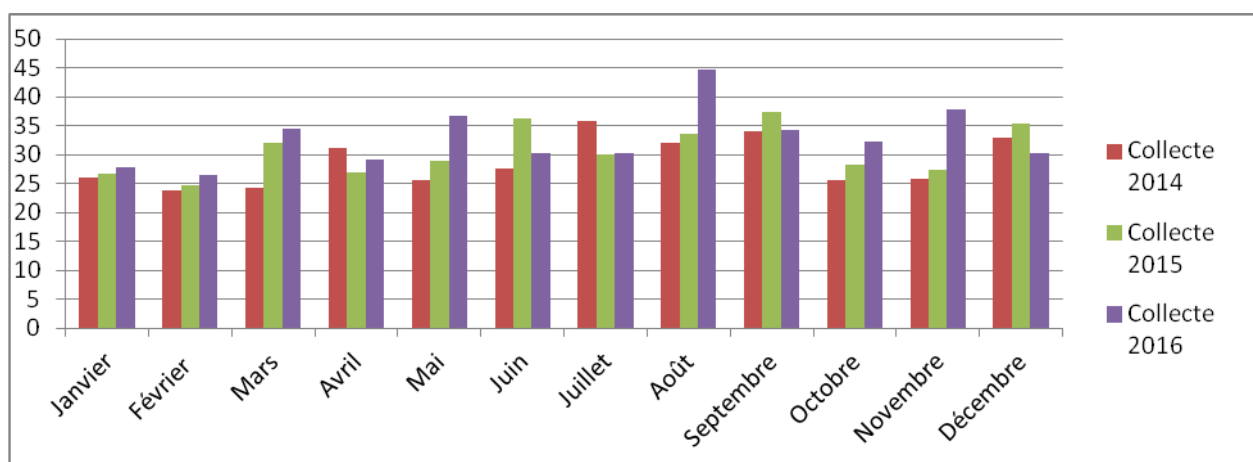
Le tableau et les graphiques ci-après présentent les tonnages de déchets d'ordures ménagères collectés de 2014 à 2016.

	2014	2015	2016
Tonnage d'ordures ménagères collecté par an	344,52	366,70	393,98

Evolution du tonnage d'Ordures Ménagères collectées de 2014 à 2016



Evolution du tonnage d'Ordures Ménagères collectées par mois de 2014 à 2016



Le tonnage d'ordures ménagères collecté sur l'année 2016 est de 393,98 tonnes (+ 27,28 tonnes / 2015). Le tonnage moyen d'ordures ménagères produit par habitant est donc de 152 kg / habitant / an et la répartition annuelle de 33 tonnes par mois soit 8 tonnes par semaine environ.

Sachant que la moyenne en Rhône-Alpes (données SINDRA 2015) est de 236 kg/hab/an (INSEE), le tonnage d'ordures ménagères généré sur le territoire des 6 communes est bien en dessous de la moyenne régionale. Cela indique que les usagers trient de façon satisfaisante leurs déchets.

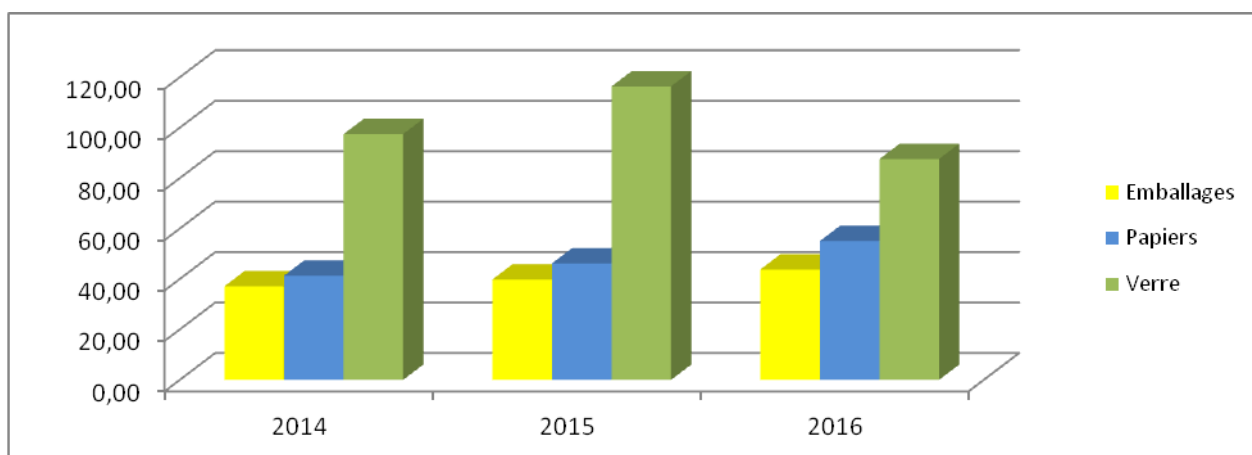
L'augmentation du tonnage s'explique par l'intégration de la commune de Groslée au périmètre de gestion au cours de l'année 2016.

II.1.2 Déchets recyclables :

Le tableau et le graphique ci-après présentent les tonnages de déchets recyclables collectés sur les années 2015 et 2016.

Flux	Emballages	Papiers-Journaux	Verre
Quantités collectées en tonnes sur 2016	43,78	55,07	87,58
Quantités produites par habitant sur l'année 2016 en kg/hab/an	17	21	34
Tonnage 2015 pour rappel	39,82	46,20	116,37
Tonnage 2014 pour rappel	37,12	41,32	97,45
Variation 2016/2015	+ 9 %	+ 16 %	- 33 %

Evolution du tonnage de déchets recyclables par nature collectés de 2014 à 2016



Les tonnages des emballages et des journaux, magazines et papiers ont augmenté en 2016. Par contre, le tonnage de verre collecté a diminué de 30 % par rapport à 2015.

Cette baisse de tri du verre est difficile à expliquer. Est-ce une diminution du tri du verre suite à la campagne sur le verre qui a été conduite sur les années 2014 et 2015 ? Cette campagne avait permis d'augmenter les tonnages de verre collectés. Est-ce que son arrêt aurait entraîné une baisse du geste de tri du verre ?

Le tableau ci-après présente le tonnage total de déchets recyclables collecté de 2014 à 2016.

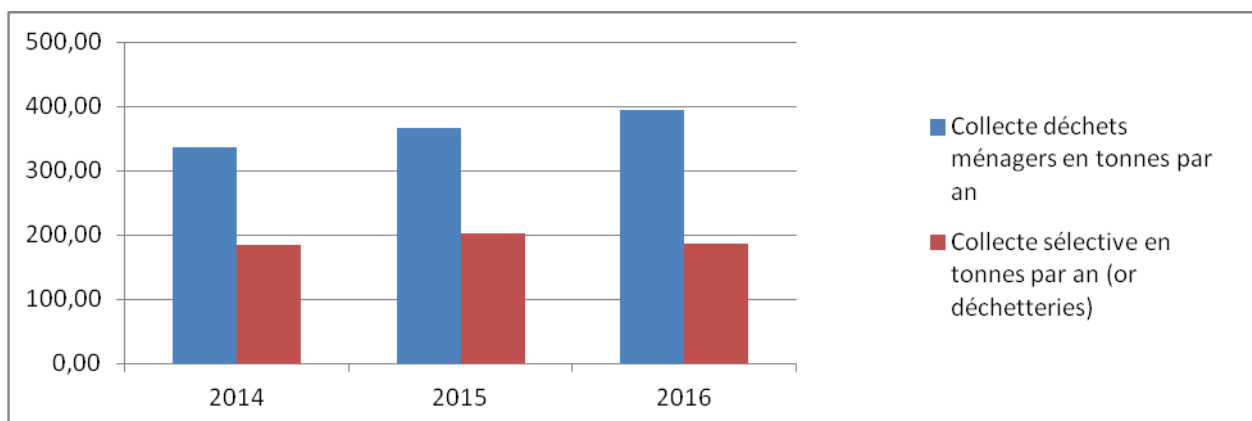
	2014	2015	2016
Tonnage total de déchets recyclables collecté par an	184,97	202,39	186,43

Le tonnage total de déchets recyclables (emballages, papiers-journaux et verre) collecté sur l'année 2016 est de 186,43 tonnes. Cela représente une production de 72 kg/hab/an. Le tonnage généré pour la collecte des déchets recyclables avoisine la moyenne collectée au niveau régionale (SINDRA 2015). En effet, les tonnages collectés dans la Région Rhône-Alpes sont en moyenne de 76 kg/hab/an.

II.1.3 Quantités globales collectées :

Le graphique ci-après présente la somme des tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables collectés de 2014 à 2016.

Evolution du tonnage total de déchets collectés par an de 2014 à 2016

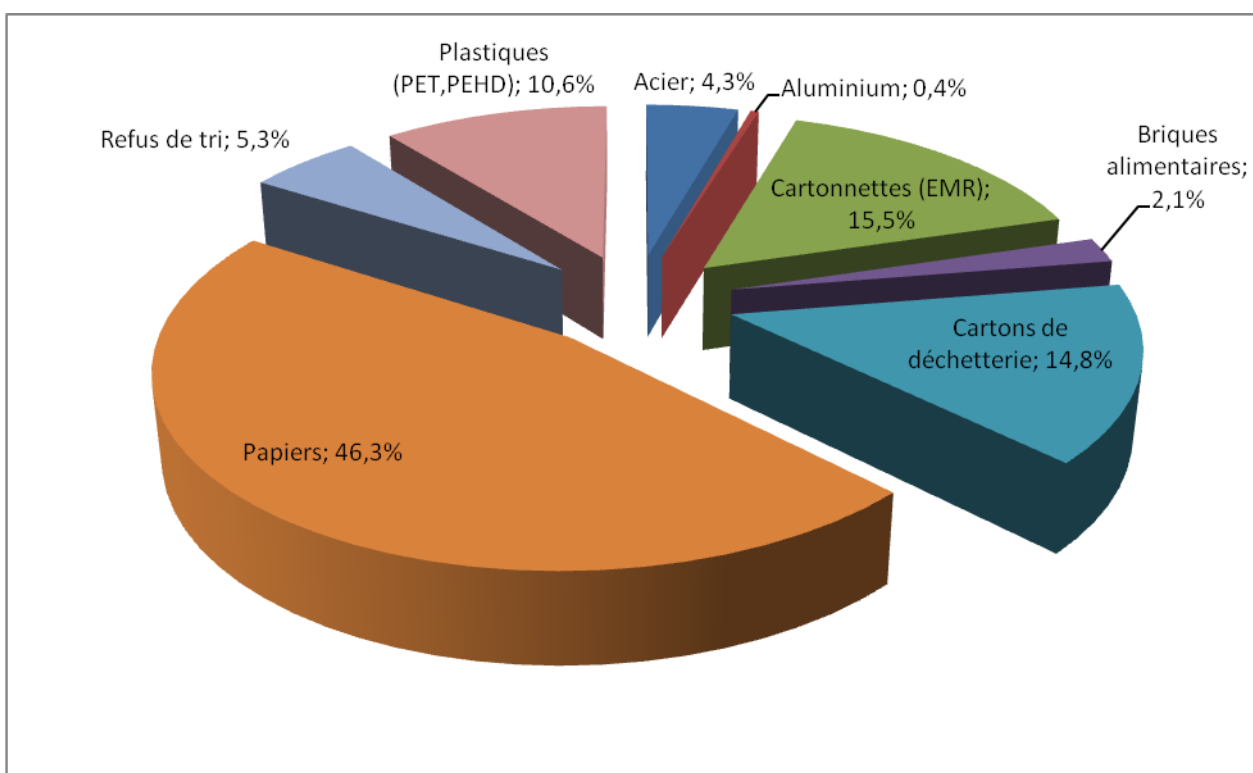


Le tonnage d'ordures ménagères a augmenté ces trois dernières années mais l'augmentation de 2016 est dû à l'intégration de la commune de Groslée au cours de l'année.

Le tonnage de déchets recyclables collecté a diminué en 2016 par rapport à 2015 mais demeure du même ordre de grandeur que celui de 2014. Une sensibilisation de la population des gestes de tri est à opérer pour inciter les habitants à mieux gérer leurs déchets.

II. 2 Performances de tri et répartition des flux (flux papiers-journaux et emballages):

II.2.1 Répartition des flux papiers-journaux et emballages :



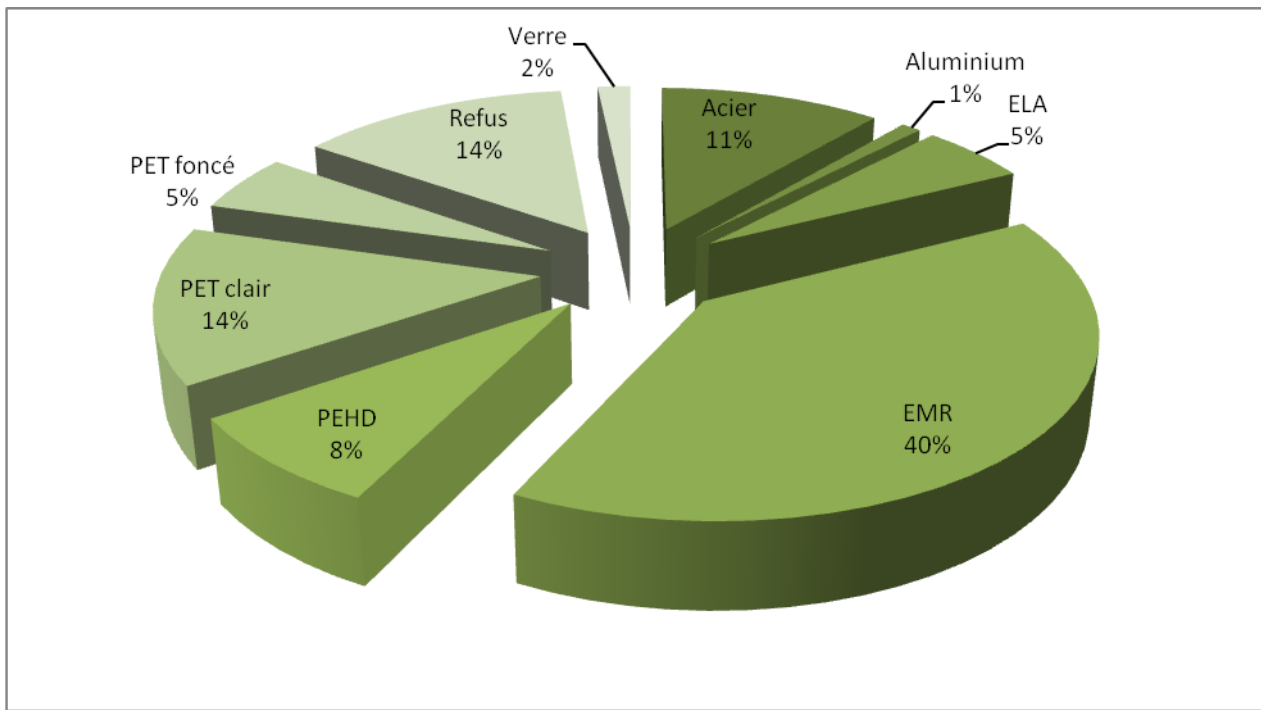
Le tri des emballages et des papiers/journaux déposés dans les Points d'Apport Volontaire (PAV) donne lieu à une répartition des matériaux recyclables.

Cette répartition évolue très peu d'une année sur l'autre. On observe que la proportion la plus importante reste les papiers et dans une moindre mesure les cartonnettes (petits cartons d'emballages).

Cela montre que le tri et la valorisation du papier est un geste bien ancré dans les habitudes des usagers.

Il demeure toutefois un refus de tri sur l'ensemble des déchets déposés en PAV mais ce taux est tout à fait raisonnable.

II.2.2 Contenu du flux emballages (conteneur jaune) :



Pour les déchets recyclables déposés dans le PAV jaune, la répartition des matériaux issus du tri indique logiquement une importante proportion de cartonnets (petits cartons d'emballages appelés EMR). Le refus de tri atteint 14 % ce qui indique une bonne performance de tri sur l'ensemble des déchets déposés.

La performance de tri sur ces 5 communes est satisfaisante.

III. DONNEES FINANCIERES

Bilan DECHETS 2016

Dépenses			Recettes	
FONCTIONNEMENT				
Financement déchets du Sivom Bas Bugey		2 167 132,00 €	Produits de la TEOM 2016 / SIVOM Bas Bugey	2 167 132,00 €
Sous-total dépenses communes adhérentes au SIVOM Bas Bugey		2 167 132,00 €	Sous-total recettes communes adhérentes au SIVOM Bas Bugey	2 167 132,00 €
SITOM Nord Isère		53 795,20 €	Produits de la TEOM 2015 / 5 communes	149 540,00 €
SME Environnement OM		39 411,37 €	Reprise acier	223,04 €
SME Environnement CS		21 609,34 €	Reprise aluminium	103,50 €
Valespace tri déchets recyclables		13 951,44 €	Reprise ELA	16,64 €
Convention déchetteries		65 880,55 €	Reprise EMR	1 266,11 €
			Reprise plastiques	2 751,62 €
Campagne tri du verre			Reprise cartons	903,69 €
Masse salariale 1 s/52 S	260 h à 40 €	10 400,00 €	Reprise verre	2 041,49 €
Masse salariale 2 s/52 S	288 h à 40 €	11 520,00 €	Reprise papier	3 508,18 €
Assurance			Soutiens Ecoemballages	17 100,00 €
			Soutiens Ecofolio	2 000,00 €
Sous-total dépenses communes ex Terre d'Eaux		216 567,90 €	Sous-total recettes communes ex Terre d'Eaux	179 454,27 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 383 699,90 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 346 586,27 €
INVESTISSEMENT				
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0,00 €



COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGHEY SUD

34 Grande Rue

BP 3

01301 BELLEY CEDEX

☎ 04-79-81-41-05

☎ 04-79-81-41-02

✉ accueil@cbugeysud.com

Le bilan financier fait apparaître un bilan négatif pour les communes Ex-Terre d'Eaux avec un déficit de 37 113,63 €.

Le budget général de la Communauté de communes Bugey Sud vient équilibrer ce déficit.

Le bilan financier ci-dessus ne fait pas apparaître le détail du budget du SIVOM Bas Bugey mais uniquement tout ce qui relève de la TEOM.

Répartition des dépenses en € TTC pour la

collecte et le traitement des déchets par type de déchet

Ordures Ménagères	93 206,58 €
Papier	5 319,41 €
Emballages	25 905,70 €
Verre	4 335,47 €
Déchetterie (estimation)	65 880,55 €
TOTAL en € HT	194 991,11 €

Les dépenses nécessaires au service de collecte et traitement des déchets ont augmenté d'environ 20 000 € par rapport à 2015. Les coûts supplémentaires sont dus en partie aux tonnages traités qui sont plus importants sur 2015 que 2014 mais aussi à l'augmentation des coûts de traitement.



COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGHEY SUD
34 Grande Rue

BP 3

01301 BELLEY CEDEX

☎ 04-79-81-41-05

☎ 04-79-81-41-02

✉ accueil@cbugeysud.com

IV. FONCTIONNEMENT

IV.1 Bilan 2016

Le fonctionnement de la collecte et du tri des déchets est satisfaisant sur l'ensemble des 5 communes.

On déplore encore trop souvent des dépôts sauvages autour des conteneurs de tri ou des déchets non recyclables déposés dans les conteneurs malgré les consignes de tri indiquées sur ces derniers. Toutefois, le travail de communication de l'agent de terrain se révèle nécessaire et efficace.

L'entretien et le nettoyage régulier des Points d'Apport Volontaire par l'agent technique est apprécié par les usagers et contribue à leur donner envie de trier toujours mieux leurs déchets.

IV.2 Actions prévues en 2017

- ✓ Continuer l'information auprès des usagers pour la collecte et le tri des déchets.
- ✓ Réorganisation de la gestion des déchets sur le territoire de Bugey Sud pour 2017 suite à l'intégration du SIVOM BAS BUGHEY au 1 janvier 2017.

Fait à Belley, le

Le Président,
René VUILLEROD

Le Vice-Président en charge de l'Environnement,
Xavier VINCENT